

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 15 novembre 2010

**Appui favorisant la réconciliation : Déclaration des Nations Unies
sur les droits des peuples autochtones**

Selon la Commission de témoignage et réconciliation du Canada, le Canada a franchi un pas de plus vers l'amélioration des relations entre les Canadiens autochtones et non autochtones grâce à la signature de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

« La volonté de reconnaître le caractère exceptionnel des peuples autochtones à l'échelle internationale ne peut que contribuer aux mesures de réconciliation au Canada, a signalé le chef Wilton Littlechild, commissaire de la Commission de témoignage et réconciliation. Même si nous sommes différents sur bien des plans, les obstacles auxquels nous nous heurtons en tant qu'Autochtones sont très semblables partout dans le monde. Je félicite le Canada d'avoir signé la déclaration. »

Le 12 novembre 2010, le Canada a annoncé qu'il appuyait officiellement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cette déclaration *est un document d'aspirations qui est juridiquement non contraignant décrivant les droits individuels et collectifs des peuples autochtones partout au monde. Elle traite de questions comme la culture, l'identité, la langue, la santé et l'éducation et fournit aux États, aux Nations Unies et à d'autres organisations internationales des lignes directrices sur l'entretien de relations harmonieuses et coopératives avec les peuples autochtones. Elle est basée sur des principes d'égalité, de partenariat, de bonne volonté et de respect mutuel.*

« En signant la déclaration, le Canada aide l'ensemble de la population à aller de l'avant en ce qui concerne l'histoire d'oppression des peuples autochtones, histoire commune à tous les Canadiens, a affirmé le président de la Commission, le juge Murray Sinclair. Nous avons d'abord reçu des excuses officielles pour les atrocités commises dans les pensionnats indiens; puis, peu de temps après, on a créé la Commission de témoignage et réconciliation du Canada et adopté son mandat. Il s'agit de deux pas dans la bonne direction. »

La Commission a été créée en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Elle recueille des déclarations et des documents pertinents au système des pensionnats indiens tout en sensibilisant le public sur l'histoire commune par l'entremise d'événements nationaux, d'activités communautaires, de recherche et d'initiatives de commémoration.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Nancy Pine
Conseillère principale en communications et en diffusion
Commission de témoignage et réconciliation
Tél. : 613-947-9647
Cell. :613-316-5654
Nancy.pine@trc.ca